



COMMUNIQUE DE PRESSE :

ECC juge inacceptables les menaces et actes d'intimidation à l'encontre des membres de la CSCCA

Le jeudi 27 juin 2019, **Ensemble Contre la Corruption (ECC)** a rendu visite aux Conseillers de la **Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)** dans le but de :

1. S'informer des conditions générales de travail des Conseillers et du personnel de la CSC/CA, suite au deuxième rapport publié le 31 Mai 2019 ;
2. S'enquérir de l'évolution de l'audit relatif à la gestion des 23 % restant du montant total des fonds PetroCaribe et de la publication du rapport portant sur l'audit de gouvernance de ces fonds.

Les trois Conseillers rencontrés, dont le Président de la Cour, ont dressé un tableau très sombre des conditions sécuritaires dans lesquelles ils fonctionnent, caractérisées par des menaces, des actes d'intimidation, de sabotage et des tentatives d'assassinat.

Ces menaces et actes d'intimidation sont enregistrés suite à une vague de protestation publique dans les médias de Port-au-Prince, orchestrée par des Conseillers du Président de la République qui ont rejeté le deuxième rapport d'audit des fonds PetroCaribe dans toute sa teneur et s'en sont pris à des membres de la Cour, en faisant des considérations tout à fait improductives, inacceptables et mal à propos.

Allant du simple message téléphonique, à la poursuite des membres de la Cour par des individus non identifiés montés à bord de véhicules roulant sans plaque d'immatriculation jusqu'à des tirs sur les locaux du siège principal de l'institution, ces actes inquiètent la Cour notamment en raison de l'incapacité de l'institution à garantir la sécurité de ses membres.

Quatre (4) Conseillers ont dû déjà se mettre à couvert. L'un (1) d'entre eux a des complications de santé.

ECC estime que ces menaces et actes d'intimidation s'inscrivent dans une stratégie mise en place par les personnes indexées par les rapports d'audit, visant à rendre dysfonctionnelle la Cour.

En effet, sachant que celle-ci se prépare à enclencher la phase juridictionnelle relative à la gestion des fonds PetroCaribe pour statuer sur les agissements des comptables publics et des directeurs généraux, les personnes indexées poussent les Conseillers à se mettre à couvert, dans le but d'empêcher ainsi à la Cour de délibérer puisqu'elle ne siège qu'en collégialité. De plus, la Cour est presque rendue dysfonctionnelle par le pouvoir exécutif qui, via le Ministère de l'Économie et des Finances, la maintient dans des conditions de précarité, en décidant systématiquement de ne pas exécuter les réquisitions de renflouement financier de ses comptes.

ECC salue la détermination et la volonté des Conseillers rencontrés, de publier dans le meilleur délai, un troisième et dernier rapport relatif à la gouvernance des fonds PetroCaribe et d'enclencher malgré toutes les difficultés susmentionnées, la phase juridictionnelle de ce dossier.

ECC attend les décisions de jugement de la CSCCA concernant les personnalités sur lesquelles elle a juridiction, sur la base des articles 3 et 5 du décret du 23 novembre 2005 publié dans le Moniteur # 24 du 10 mars 2006. ECC en profite pour rappeler que les ministres et le Président de la République pointés dans les rapports d'audit ne relèvent pas de la CSCCA. Conséquemment, le Parlement haïtien a son rôle à jouer pour statuer sur les agissements des grands ordonnateurs, une tâche importante pour laquelle de très fortes allocations sont mobilisées par le Trésor Public. De même, ECC souligne qu'il revient à la Justice de statuer sur tous les autres cas de qui ne dépendent directement ni de la CSCCA ni du parlement haïtien.

ECC croit qu'aujourd'hui, il est du devoir des autorités concernées d'assurer la bonne marche de la CSCCA, dans un climat et un environnement de travail faits de sérénité et de garantie de protection des personnes et des dossiers. En ce sens et sur la base de toutes les considérations précédentes, **Ensemble Contre la Corruption** recommande :

1. La saisine de la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ), en vue d'enquêter sur les allégations de menaces et d'actes intimidateurs dont sont victimes les membres de la Cour.
2. La poursuite de la mobilisation de tous les secteurs de la vie nationale en vue d'exiger la publication du 3^e et dernier rapport par la CSCCA, d'apporter leur solidarité aux Conseillers de la Cour et de réclamer la réalisation d'un procès équitable contre tous les dilapidateurs et gaspilleurs des fonds PetroCaribe.
3. La transmission sans délai du deuxième rapport relatif à la gestion des fonds PetroCaribe par le **Sénat de la République** au **Commissaire du Gouvernement** de Port-au-Prince pour les suites de droit.

Fait à Port-au-Prince, le 3 Juillet 2019